



ÉDITION MAI 2016

Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter tous ceux et celles qui ont été élus lors de l'élection syndicale 2016. Pour plusieurs, c'était un renouvellement de mandat et pour M. Dominic Harvey, c'est un nouveau défi. Je remercie Mme Marie Boissonneault qui nous a quittés. Je veux également remercier l'équipe de la présidente d'élection, Mme Julie Martel, pour son excellent travail. Je souhaite bonne chance à tous et à toutes pour la suite.

Jean Gagnon

## RÉGIMES DE RETRAITE LOI 15

Les négociations se poursuivent avec la Ville de Québec dans le cadre de l'application de la Loi 15 que nous considérons inconstitutionnelle. Lors de notre dernière rencontre, nous avons maintenu que le déficit qui nous est applicable doit tenir compte des concessions antérieures mais la Ville est en désaccord avec cette position. C'est peut-être ce manque de flexibilité qui nous conduira tout droit vers l'arbitrage. Nous avons également travaillé sur une lettre d'entente que nous avons signé lors du renouvellement de notre convention collective en 2014 plus précisément de l'impact sur le régime des promotions hors de notre unité de négociation. Dans ce dernier cas, les discussions se poursuivent.

### Coup de théâtre

La Fraternité des policiers et policières de Montréal est rendue en arbitrage et la cause devait être entendue le 21 avril dernier. Lors de cette audition, plusieurs organisations, dont la FISA qui nous représente, ont demandé à l'arbitre d'être entendues ce qui aura mené à des débats interminables. Le procureur général du Québec était également présent afin de se faire entendre. Nos avocats ont soulevé devant l'arbitre que la Loi 15 est inconstitutionnelle. Comme la Cour supérieure est déjà saisie du dossier qui vise à faire déclarer cette Loi 15 inconstitutionnelle, les organisations syndicales ont demandé à l'arbitre de suspendre l'arbitrage jusqu'à ce que la Cour supérieure ait disposé de la question constitutionnelle. Cela pourrait complexifier le dossier pendant des années puisque la décision de l'arbitre si elle n'est pas favorable peut être contestée jusqu'à la Cour suprême du Canada. Il est également important de mentionner que pour se prononcer sur le fond du dossier des policiers de Montréal, l'arbitre devrait théoriquement considérer la loi constitutionnelle alors comment peut-il le faire si la cause n'a pas été entendue par la Cour supérieure. L'arbitre a donc pris la cause en délibéré et il rendra une décision sur la demande de suspension. Nos prévisions se sont donc réalisées, l'inconscience ou peut-être l'incompétence de nos politiciens nous a propulsé dans un beau merdier juridique qui va durer des années. Nous étions disposés à changer le futur par la négociation afin d'assurer la pérennité du régime à long terme et c'est ce que nous avons fait en ce qui a trait au passé. Un contrat ça se respecte tant dans le public que dans le privé.

Jean Gagnon

## LE LEAN MANAGEMENT

Votre Syndicat se tient assez loin de la gestion de ce projet car nous avons beaucoup de réticence et de difficultés à le cautionner. Comme vous le savez, le Lean management provient de la méthode Toyota qui visait plus particulièrement à améliorer les performances d'une chaîne de montage. Dans le secteur public, nous avons vu ce que cette méthode a provoqué en Europe. J'ai eu ouï-dire qu'au Québec, le temps pour donner les bains aux gens qui résident dans certains CHSLD est maintenant chronométré. La personne qui a pensé à cela devrait être congédiée. De la part d'un syndicaliste, cette déclaration vous démontre à quel point je considère que les apôtres du Lean ont déraillé. Chez nous, certains cadres et professionnels doivent faire des photocopies et du travail de technicien. Nos contremaîtres ne sont plus sur la route car ils sont toujours en réunion afin supposément d'améliorer la performance de l'organisation.

En ce qui me concerne, ça n'a jamais été aussi pire. L'organisation est en sous-effectifs parmi le personnel qui exécute, les employés sont à bout de nerfs, il y a des trous partout dans les rues, le nettoyage printanier tarde à se faire mais nous allons avoir des Olympiques. Nous avons pourtant un taux de satisfaction de plus de 92%! Il n'y a plus de respect des classes d'emplois. On peut demander à un technicien classe 5 d'effectuer des tâches de classe 2 ou 3. La direction peut demander à des gens qui détestent ou qui ne sont pas capables de travailler en contact direct avec les citoyens de le faire et les postes vacants ne sont pas comblés. Malheureusement, encore une fois, nos prétentions se sont réalisées. La dette de la Ville de Québec et les coupures ont des effets majeurs sur la machine et les citoyens. Dans le fond, à la Ville de Québec, est-ce que le bien-être des employés au travail est si important que cela?

Jean Gagnon

## INFORMATION IMPORTANTE

Plusieurs de nos membres sortent de notre unité d'accréditation pour occuper un poste dans un autre groupe que ce soit professionnel ou cadre. Vous devez savoir entre autres deux choses importantes. Premièrement, s'il survenait un problème, ce n'est pas le Syndicat qui va vous représenter en cas de litige et ce, même si la Ville de Québec ne cesse pas de vous faire payer votre cotisation syndicale. Notre position est à l'effet que si vous sortez de notre unité, vous ne devriez plus payer. Deuxièmement, vous devez prendre connaissance de l'article 10.04 de la convention collective qui se lit comme suit:

«L'ancienneté d'un employé acquise à la Ville de Québec hors de l'unité de négociation est considérée acquise dans l'unité de négociation représentée par le syndicat, sauf pour l'application de l'article 12 de la convention, ainsi que pour le choix des vacances prévu à l'article 20.»

Cette disposition s'applique seulement si vous sortez pour une période de plus de 18 mois et ce, tel que prévu à l'article 10.05. Comme vous êtes en mesure de le constater, si vous sortez de l'unité pour une longue période, vous devez y penser car il y a des conséquences.

Jean Gagnon



600, boul. Pierre-Bertrand, bureau 205, Québec (Québec) G1M 3W5

☎ 418 780-8140 ✉ info@sfmtq.qc.ca

🌐 www.sfmtq.qc.ca 📱 @SFMQ\_syndicat

📄 Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec

## EXPOCITE / PALAIS MONTCALM

Message à tous les membres

Lors de l'assemblée générale du 23 mars 2016, M. Yvon Blouin et moi-même avons déposé une mise en candidature pour le poste de directeur syndical du Secteur « C » ExpoCité / Palais Montcalm.

Les membres ont été avisés de la date de l'élection par l'envoi d'un courriel personnel, par un appel téléphonique et des affiches ont été installées au niveau d'ExpoCité et du Palais Montcalm. Le scrutin s'est tenu le mardi 19 avril au Club social Victoria.

Suite à cette élection, j'ai été réélu pour un nouveau mandat avec un résultat de 74% des votes.

Je veux remercier tous ceux et celles, tant d'ExpoCité que du Palais Montcalm, qui ont eu la responsabilité et la générosité de se déplacer pour exercer leur droit de vote en vue d'élire leur représentant syndical.

Je me ferai donc un devoir de représenter vos intérêts à titre de membre et d'animer l'esprit syndical auprès de vous. Je verrai à participer aux réunions de toutes sortes, à participer aux négociations, à siéger sur divers comités et d'être responsable de certains d'entre eux, lorsque demandé. Je verrai à assurer le respect de notre convention collective et à effectuer toute autre tâche que pourra me confier le Conseil syndical.

Mon but premier sera de vous informer régulièrement de l'évolution des dossiers généraux et/ou particuliers vous concernant.

Je souhaite pouvoir compter sur l'appui du plus grand nombre d'entre vous, membres, pour assurer le succès dans la réalisation de nos intérêts communs.

Vous pourrez toujours me joindre, et me communiquer vos besoins ou vos problèmes, soit par téléphone au 418-687-5284 ou par courriel à [lemieuxgeorgeshenri@gmail.com](mailto:lemieuxgeorgeshenri@gmail.com) afin que nous trouvions ensemble une solution à la mesure de nos objectifs. Je verrai alors à communiquer avec vous le plus rapidement possible en m'appuyant sur les personnes-ressources, si nécessaire, au niveau du Syndicat.

Syndicalement vôtre,

Georges-H. Lemieux  
Directeur syndical

## PRÉVENTION HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL

En début d'année 2015, le Comité en prévention sur le harcèlement psychologique a travaillé à la réalisation d'une affiche sur le harcèlement dans le but de sensibiliser l'ensemble des employés au phénomène du harcèlement psychologique au travail. Plusieurs de ces affiches sont soit épinglées sur des babillards de vos bureaux ou dans les diverses cuisines de la ville.

À l'automne 2015, suite à la réalisation de l'affiche, le comité s'est donné comme mission de poursuivre son mandat en prévention et de réaliser un dépliant où on y retrouve de l'information sur le harcèlement psychologique:

- La définition du harcèlement psychologique;
- Des exemples de situations à risque;
- La prévention et le climat de travail;
- Le droit de gestion;
- Le droit du salarié.

À la dernière assemblée générale qui s'est tenue le 23 mars dernier, nous avons remis à plusieurs membres des exemplaires du dépliant.

Prochainement, par l'entremise de nos directrices et directeurs syndicaux, nous ferons à nouveau une distribution de ce dépliant. Si vous ne l'avez pas reçu et que vous désirez en avoir une copie, vous pourrez le demander à un de vos représentants syndicaux ou soit appeler ou envoyer un courriel au bureau du Syndicat et on se fera un plaisir de vous le transmettre.

Comme on dit... La prévention a meilleur goût.

Richard Tuppert  
Comité en prévention  
sur le harcèlement psychologique au travail

## 60<sup>e</sup> DE NOTRE CAISSE D'ÉCONOMIE

Je tiens à féliciter et à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à faire évoluer notre Caisse d'économie pendant toutes ces années. Une caisse qui fête ses 60 ans cette année et qui est rendue à des actifs qui dépassent les 450 millions. Une caisse dont les employés et collaborateurs sont au service du personnel de la Ville. Une caisse qui nous accompagne dans nos activités financières. Le versement des rétros en est un bel exemple. Ce succès est sans aucun doute une belle réussite collective et si elle peut continuer de progresser c'est parce que nous tous, peu importe notre rôle, la supportons et y croyons. Je nous souhaite qu'elle puisse continuer de le faire encore longtemps. Voici quelques photos qui illustrent bien mes propos. Vous en trouverez davantage sur l'Intranet de la Ville.

Jean Gagnon



Suivez-nous sur le Facebook du  
Syndicat des fonctionnaires  
municipaux de Québec.